

## **Compte rendu sommaire Séance du Conseil Municipal 29 Mars 2022**

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 29 mars à 18h30, le Conseil Municipal de Daignac, dument convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire.**

Nombre de conseillers en exercices: 10

Nombre de présents: 9

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 24 MARS 2022.

Liste des présents:

Emmanuel BOURREZ, Michel MASSIAS, Michel ZANARDO, Laetitia LUBIATO, Christian SIUTAT, Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE, Aude BIRBA, Frédéric PICQ.

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES (absente)

Secrétaire de séance: Laëtitia LUBIATO

---

### **1. Validation du Compte Rendu du 22/02/2022.**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2022,

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:*

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2022.

### **2. Compte Administratif 2021.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Monsieur le Maire quitte la séance et c'est le doyen de la réunion, Monsieur SIUTAT, qui présente le Compte Administratif 2021.

Résultats exercice 2021 – Report à nouveau créditeur : 252 409.74 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le Compte Administratif 2021.

### **3. Compte Gestion 2021.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

*Monsieur MASSIAS, le Maire, présente le Compte de Gestion 2021 validé par le Trésorier Principal de Coutras, Mr PATIES.*

Résultats exercice 2010 – Report à nouveau créditeur : 252 409.74 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le Compte de Gestion 2021.

### **4. Affectation des résultats 2021.**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la présentation et les explications fournies par Monsieur MASSIAS

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 est le suivant:

Report à nouveau créditeur: 252 409.74 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider l'affectation des résultats 2021.

### **5. Taux d'Imposition Communaux 2022.**

*Monsieur MASSIAS, le Maire, indique aux élus que, l'état de notification des taux d'impositions doit être adressé aux services préfectoraux en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI).*

*Le Maire propose que les taux d'impositions pour 2022 soient actualisés :*

- Taxe Foncière (bâti): 38.96%
- Taxe Foncière (non bâti): 44.50% ( reste inchangé )

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter la proposition présentée par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.*

### **6. Budget Primitif 2022:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

*Monsieur le Maire présente le budget communal primitif 2022 qui s'équilibre en:*

### SECTION FONCTIONNEMENT:

Dépenses: **633 016.54 €**

Recettes: **633 016.54 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses: **130 079.01 €**

Recettes: **130 079.01 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le budget primitif 2022.

### **7. Subventions 2022 aux Associations:**

Le Conseil Municipal vote à la majorité des membres présents les subventions suivantes:

- ACCA De Daignac: 200€
- FNACA: 50€
- Jeunes Sapeurs-pompiers de BRANNE-CASTILLON: 100€
- Association historiques des pays de Branne : 50€
- Les petits z'écoliers : 200€
- AFM Téléthon : 50€
- Servir l'abeille en Gironde : 50€
- US Branne Ping-Pong : 2 coupes

### **8. Subvention extra scolaire :**

Mr le Maire indique qu'une famille daignacaise a fait une demande de subvention pour l'activité extra scolaire de son enfant :

- Mr ASTORG pour Amandine

Toutes les factures acquittées ont été fournies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité la somme de 50.00 euros par enfant au titre de la subvention de la saison 2021/2022.

### **9. Groupement de commandes – Gironde numérique :**

Mr GRAFTE explique aux élus qu'un tarif préférentiel peut être obtenu si nous adhérons, gratuitement, à ce groupement de commandes.

Il s'agit de matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'unanimité au groupement de commandes de Gironde Numérique.

#### **10. Contrat pour remplacement d'un agent absent :**

Mr le Maire indique qu'il va falloir embaucher, de manière temporaire, un employé en remplacement de Mme CARRETEY à compter du mois de juin pour seconder notre agent technique, Mr CAZAUX, sur les tontes et l'entretien espace vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner pouvoir à Mr le Maire pour l'embauche temporaire de personnel.

#### **Questions diverses :**

- Achat terrain Curton : la signature du sous-seing se fera au mois de mai.
- Colas : nous avons reçu un nouveau devis pour la route du temple. Le Maire de Blésignac sera contacté pour voir s'il souhaite lui aussi refaire son tronçon de route.
- Cloche : le moteur sera changé par l'entreprise qui nous fait l'entretien.
- Devis toiture Eglise : nous avons celui de Mr Laurent et nous en demanderons un second pour comparaison.
- Travaux Eglise : ils vont commencer au mois d'avril.
- Organisation élections présidentielles : le tableau de tenue de bureau de vote est prêt.
- Mr le Maire indique le décès de Mr Arfelli : adjoint à la commune de Tizac de Curton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

-----

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire.**

**Fait à DAIGNAC, le 15/04/2022**

**Le Maire,**

**Les Membres Présents,**

**Le Secrétaire de séance,**

